

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	10	/	5

Date de la convocation
10 mars 2025

Séance du 18 mars 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le dix-huit mars

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CHAMAYOU, MAIRE

Présents : Mrs ROCHER P., FOURY D., CHABIDON D., JASKIC E., Mmes VIDAL F., MARTEL D., ROY S., BRUNETON M., VEROT V.,

Absents : Mrs GARRABOS F., MIGNE J., ARNAUD A., MICHEL A., Mme BONCOMPAIN C.

N° 18032025011

EQUIPEMENTS SPORTIFS :
DEMANDE DE SUBVENTION AU
TITRE DES FONDS DE
CONCOURS

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement d'une aire ludique et sportive. Cet aménagement viendra compléter le pumptrack réalisé en 2023 sur une ancienne plateforme de stockage de matériaux inertes situé à la sortie du bourg de Chaspuzac – Route de Loudes.

Il est proposé d'aménager :

- ☞ un parcours de santé – sportif avec l'implantation sur le parcours d'agrès de fitness.
- ☞ un terrain basket 3 x 3

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay au titre du fonds de concours mis en place le 22 juin 2023 pour les projets d'investissement touristique ou sportif en faveur des communes de moins de 1000 habitants.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

COÛT DU PROJET		RECETTES PREVISIONNELLES		
Nature des dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	Pourcentage
Travaux préparatoires	4 050,00	COMMUNE	48 012,00	32,66 %
Basket 3 x 3	33 325,00	AGGLOMERATION Fonds de Concours	25 000,00	17,00 %
Parcours de santé - sportif Aménagement Chemin de Say	107 137,00	DEPARTEMENT	/	/
Réception travaux	2 500,00	REGION		
		ETAT (ANS)	74 000,00	50,34 %
		EUROPE	/	/
		AUTRE	/	/
TOTAL	147 012,00	TOTAL	147 012,00	100 %

Vote

Exprimés	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 19 mars 2025

et publication ou notification

du 19 mars 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

☞ approuve le projet d'aménagement d'une aire ludique et sportive et son plan de financement prévisionnel

☞ autorise Monsieur le Maire à solliciter la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay au titre du fonds de concours pour les projets d'investissement touristique ou sportif en faveur des communes de moins de 1000 habitants à hauteur de 125 000,00 euros HT

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 18 mars 2025
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Patrice CHAMAYOU

AR Préfecture

2025-214300626-20250318-18032025011-DE
Reçu le 19/03/2025